

Bureau du 11 avril 2005

Décision n° B-2005-3077

commune (s) : Vernaison

objet : **Aménagement du parc de stationnement Bourdin - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 31 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération d'aménagement du parc de stationnement Bourdin est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 au titre de l'urbanisme et des espaces publics.

Avec cet aménagement, il s'agit de compléter la rénovation des espaces publics du centre de la commune de Vernaison, commencée il y a quelques années avec la place du 11 novembre 1918, et poursuivie aujourd'hui avec les travaux en cours du rond-point, au carrefour de la route de Givors (RD 15) et de la rue du Pont, réalisés par le département du Rhône.

Le projet d'aménagement du parc de stationnement Bourdin concerne un espace public vétuste d'une superficie d'environ 1 800 mètres carrés aménagé pour le stationnement de quelques véhicules, accompagné d'espaces végétalisés dégradés.

Les études de maîtrise d'œuvre du projet ont été conduites en interne par la direction de la voirie.

Le présent rapport concerne la réalisation des travaux du parc de stationnement, tels qu'ils sont sommairement décrits ci-dessous, qui interviendront dans la continuité de ceux du Département :

- aménagement de 27 places de stationnement dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite,
- construction d'un trottoir de 2 mètres de large entre la rue du Pont et la rue Marion,
- plantation de 7 arbres et engazonnement de l'espace vert.

Le coût estimatif de ces travaux issu des études de maîtrise d'œuvre est de 150 000 € TTC.

L'aménagement du parc de stationnement Bourdin interviendra après l'achèvement des travaux du rond-point par le Département, et l'enfouissement dans l'emprise du projet des différents réseaux, soit à partir de juin 2005 et pour une durée de 2 à 3 mois.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 mars 2005 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le programme d'aménagement du parc de stationnement Bourdin à Vernaison, pour un coût estimé à 150 000 € TTC.

2° - L'opération parc de stationnement Bourdin à Vernaison, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 150 000 € en dépenses à prévoir sur 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,